

## **Délégation de service public - Chauffage urbain de Planoise - Rapport sur l'exercice 2006**

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur** : Le service public du chauffage urbain de Planoise comprend la production et la fourniture de chaleur. Les procédés utilisés sont : la récupération de vapeur sur usine d'incinération, la cogénération gaz et la consommation de bois, charbon et fuel lourd.

L'ensemble du quartier de Planoise est ainsi chauffé, mais également l'Hôpital et la ZAC des Hauts de Chazal.

La Société SECIP, Société d'Exploitation de Chauffage et d'Incinération de Planoise, filiale d'ELYO est titulaire du contrat de délégation de service public.

Ce contrat, signé en 1967, est une convention d'affermage par laquelle le fermier est chargé, à ses risques et périls :

- de l'exploitation du service,
- de l'entretien des installations mises à sa disposition par la ville.

**Le contrat avec la société SECIP ayant expiré le 31 août 2006, l'exercice comptable est donc de 8 mois, l'analyse porte sur cette période. En conséquence, les comparaisons avec l'année précédente ne présentant pas d'intérêt ne sont pas indiquées.**

### **A - Analyse de l'activité du service délégué**

Le contrôle de l'affermage est assuré par le Cabinet PÖYRY qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour la saison 2006 on retiendra :

- la mise en service de la chaufferie bois et l'arrêt de la cogénération fin mars 2006,
- la durée moyenne totale des périodes de chauffage qui a été sur ces 8 mois de 2006 de 151 jours.
- la rigueur climatique moyenne sur 8 mois de 2006 pour l'ensemble des abonnés qui est de 1 772 DJU.
- la livraison totale d'énergie en sous-station, eau chaude sanitaire et chauffage, enregistrée sur les 8 mois de 2006 qui atteint 95 934 MWh.

### **I) Résultats par type de consommateurs**

#### **1 - Logements**

La consommation de chauffage sur la période concernée s'est élevée à 45 029 MWh.

La consommation unitaire au logement de 3.02kWh/log/DJU est en baisse de 2,4 %. Cette diminution est due aux travaux réalisés par les abonnés et aux efforts consentis par les usagers.

La consommation d'eau chaude sanitaire s'établit à 163 645 m<sup>3</sup> pour les 8 mois de 2006.

Le prix moyen facturé par logement pour 8 mois ressort à 448,80 €.

Les tarifs moyens du MWh sont en augmentation de + 8 % pour le chauffage et + 4,9 % pour l'eau chaude sanitaire. La hausse provient essentiellement du coût des énergies. L'introduction de l'énergie bois a permis de limiter cette augmentation.

#### *2 - Locaux autres que logements*

La consommation s'établit à 32 904 MWh.

### **II) Les énergies consommées**

#### *a) Consommations*

On enregistre l'introduction du combustible bois pour 8 530 MWh PCI.

#### *b) Prix d'achat*

Les variations des prix d'achat des énergies :

- 0,7 % pour le charbon
- + 33,2 % pour le fuel lourd
- 3,3% pour la vapeur de l'UIOM
- + 20,1 % pour le gaz

ont conduit à une augmentation de 20 % du prix de vente aux gros consommateurs et de 8 % pour les petits consommateurs.

En 2006, l'utilisation du charbon, de la vapeur usine et du bois a contribué à la limitation de la hausse du prix moyen du terme R1 (énergies).

Le poste R2 (entretien, prestations et garantie totale) s'élève à 1 478 299 € HT pour les 8 mois de 2006. Le prix unitaire du poste R2 a globalement augmenté de 7,8 % par rapport à 2005. Cette augmentation est due à l'introduction de l'énergie bois.

Le coût moyen du MWh (R1+R2) est en hausse de 5,1 % sur 2005.

### **III) Rendement**

Le rendement global moyen de la chaufferie constaté sur la période concernée (85,6 %) est en baisse par rapport à 2005.

Le rendement global de la cogénération sur la saison 2005/2006 est en hausse de 1 % par rapport à 2004/2005. Cette hausse est essentiellement due à une meilleure récupération de chaleur. Le rendement de cogénération reste satisfaisant à 76,8 %, largement supérieur au minimum contractuel de 65 %.

## **B - Analyse des comptes de l'activité déléguée**

La Société SECIP, Société d'Exploitation de Chauffage et d'Incinération de Planoise, filiale d'ELYO, a été titulaire du contrat de délégation de service public jusqu'à son échéance au 31 août 2006.

Lors du renouvellement de la délégation de service public, la Ville a demandé à SECIP de constituer une société dédiée. Cette société, SEVE, est devenue titulaire de la nouvelle convention depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

## **1. Analyse des comptes du délégataire**

Les comptes de l'exercice 2006 de SECIP, délégataire jusqu'au 31 août 2006, incluent donc les 8 premiers mois de l'activité déléguée.

Le bilan 2006 de la société dégage un fonds de roulement positif, 24 092 €, en forte diminution par rapport à 2005 du fait de la disparition au 31/12 des éléments relatifs à l'activité déléguée.

La trésorerie est largement positive, 2 525 K€, dont 2 487K€ de placement qui génèrent des produits financiers.

Le compte de résultat 2006 est positif, 22 405 €, en diminution par rapport à 2005, 22 241 € mais là encore, à relativiser puisqu'il n'y a que 8 mois d'activité déléguée dans le résultat 2006.

La situation financière de la structure est saine.

Les comptes de l'exercice 2006 de SEVE, délégataire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, ne sont pas disponibles, en accord avec les statuts de constitution de la société qui prévoit un premier exercice de 16 mois soit au 31 décembre 2007.

## **2. Chaufferie de Planoise**

Ces comptes sont transmis par le Cabinet PÖYRY pour la seule durée d'exploitation par SECIP, soit les 8 premiers mois de l'année 2006.

On ne peut donc pas effectuer de comparatif sur les montants entre 2005 et 2006.

Le résultat d'exploitation arrêté au 31 août 2006 est en excédent de 262 K€, ce qui correspond à une continuité d'activité normale par rapport à 2005. Il convient de noter cependant que l'année 2006 voit :

- disparaître la cogénération au 31 mars 2006 à l'issue du contrat de vente d'électricité
- apparaître les charges et produits liés au bois (chauffage + eau chaude), à partir de mars 2006. La Ville ne dispose pas d'un résultat analytique propre à cette nouvelle activité.

### **2.1. Produits**

Il n'est pas possible d'effectuer une comparaison de chiffre d'affaires, d'autant plus qu'une saisonnalité importante influe sur l'activité.

Le total des produits arrêté au 31 août 2006 est égal à 4 151,6 K€. La part du chauffage + eau chaude représente 77,5 % des produits d'exploitation. Ce ratio est supérieur à celui de l'année 2005.

Le chiffre d'affaires issu de la nouvelle activité « bois » (depuis mars 2006) s'élève à 102 K€.

### **2.2. Charges**

Le coût des achats d'énergie pour 8 mois est égal à 2 710 K€, ce qui représente 69,7 % du total des charges. Ce ratio est en légère diminution par rapport à celui de 2005 (72,1 %).

Les charges de personnel pour 8 mois s'élèvent à 516 K€, soit une estimation de 775 K€ à effectif constant sur une année complète, ce qui est proche du montant de 2005, (783 K€), et sous toute réserve d'un surcroît d'activité pour les 4 derniers mois de l'exercice.

Elles représentent 13,22 % du total des charges d'exploitation, ce qui est identique à 2005.

Les autres charges (électricité, charges externes, impôts et charges financières) affichent une tendance à la hausse lors de leur estimation pour l'année complète.

Arrêtées au 31 août 2006, elles représentent 663 K€ soit 17 % du total des charges, ce qui est un ratio en forte augmentation par rapport à celui de 2005 (14 %). Plusieurs éléments expliquent cette hausse :

- les achats de pièce R2 puisque leur niveau sur 8 mois est déjà supérieur à celui de l'année complète 2005,
- le poids des assurances qui augmente avec la prise en charge par l'exploitant de la nouvelle chaufferie bois,
- la redevance à la Ville. Elle s'élevait à 177 K€ en 2005, elle est évaluée à 182 K€ pour les 8 premiers mois 2006,
- le démarrage de l'activité «bois» a été très consommateur d'électricité.

### 2.3. Résultat par activité

Arrêté au 31 août 2006, le résultat issu de l'activité chauffage + eau chaude est positif de + 507,8 K€ mais les résultats de l'activité «électricité» et «conduite entretien» sont respectivement négatifs de (- 33,8 K€) et (- 212 K€). En 2005, ces trois composants du résultat étaient positifs.

## 3. Liens financiers avec la Ville

Le montant de la redevance versée par le Fermier à la Ville, suivant les articles 44 et 45 de l'avenant n° 8, est inscrit pour 181 931 € dans le résultat des huit premiers mois 2006.

Le solde du compte de renouvellement à l'issue de la délégation s'élève à 92 502 € dont la moitié revient à la Ville soit 46 251 €.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce rapport.

**«M. Éric ALAUZET :** Vous avez peut-être vu que dans le rapport qui vous est donné, le bilan se fait sur 8 mois parce qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2006 on est reparti sur un nouveau contrat de gestion. Malgré tout on a tenté de reconstituer des comptes sur l'année 2006 dans son entier et si je prends la parole c'est pour dire qu'au bout du compte, même si les usagers ne s'en sont pas encore tout à fait rendu compte parce que c'est au fur et à mesure des appels de charges que les choses se régularisent, c'est de l'ordre de 14 % de réduction des coûts pour le chauffage et l'eau chaude sur 2006. Donc c'est énorme, je le dis et je me tourne vers Denis au moment où je le dis car je sais que notamment la Confédération Nationale du Logement s'est émue des augmentations prévisibles de loyer à 2,3 ou 2,4 % je ne sais plus. Mais là c'est 14 % de réduction, c'est conséquent. Alors il faut expliquer pourquoi parce que ce n'est pas tombé du ciel, c'est la conjonction de quatre phénomènes : la TVA à 5,5 % sur l'abonnement, vous vous souvenez, on en avait parlé à l'époque, la chaufferie bois avec un combustible moins coûteux, la renégociation du contrat d'affermage, vous vous souvenez qu'à l'époque on avait dit - 10, et puis et ça malheureusement, on le peut le regretter, le réchauffement climatique, avec une rigueur climatique moindre en 2006. Mais vous voyez qu'au moins trois des facteurs sont positifs et pérennes. Et ça fait donc - 14 malgré 30 % d'augmentation du coût des énergies fossiles, ce qui ferait 5 % de plus, donc en gros on a gagné 20 %, ce qui au total fait en moyenne 100 € par logement, c'est-à-dire que la facture moyenne de chauffage et d'eau chaude c'est 600 € au lieu de 700 € sur l'année. On parle souvent des charges, mais là c'est un élément concret et favorable. Ceci étant dit, il ne faut pas croire que tout est rose et on sait que pour l'avenir,

malheureusement le coût des énergies fossiles va augmenter, mais l'enjeu c'est vrai que ça a été un sujet central du Grenelle de l'Environnement, c'est véritablement l'isolation des logements. Il y a un énorme chantier à Besançon et ailleurs et c'est là qu'on stabilisera, qu'on limitera pour l'avenir les augmentations importantes auxquelles il faut malheureusement s'attendre.

**M. LE MAIRE :** Merci de ces précisions. Je rappelle d'ailleurs que c'est suite au changement de tuyauterie de gaz que nous avons refait entre autres les parties importantes de la Grande Rue puisque beaucoup parlent de mutualisation et de coordination, alors je le rappelle quand même parce qu'on l'a oublié. Nous avons profité des travaux qui étaient faits dans la Grande Rue et parce que nous avons entre autres bien négocié avec GDF et parce que nous ne sommes pas trop mal gérés et qu'il y avait un peu d'argent pour le faire, nous avons profité du changement de ces conduites en fonte grise pour refaire la Grande Rue avec le succès qu'on connaît actuellement et tous les réseaux, y compris d'eau, ont été refaits. En parlant de réseau d'ailleurs, on est une des villes de France où il y a le moins, je crois, de tuyaux en plomb pour l'eau.

**M. Christophe LIME :** En 2010 leur remplacement sera complètement terminé... au moins pour les branchements...

**M. LE MAIRE :** Les branchements de particuliers également. Donc on aura bientôt tout terminé aussi ; cela est possible parce qu'on fonctionne en régie et qu'on a un budget annexe qui nous permet de le faire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 25 octobre 2007.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.*